

# COMPTES ANNUELS

## SPORTFIVE EMEA

SAS (Société par Actions Simplifiée)

16 Rue DU DOME

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

FRANCE

RCS NANTERRE 873803456

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022



## Sommaire

<b>1. BILAN, EXERCICE CLOS LE 31/12/2022</b>	<b>3</b>
<b>2. COMPTE DE RESULTAT, EXERCICE CLOS LE 31/12/2022</b>	<b>5</b>
<b>3. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</b>	<b>6</b>
3.01 PRESENTATION GENERALE	6
3.02 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
<b>4. REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>8</b>
4.01 PRINCIPES GENERAUX	8
4.02 DEFINITION DES COMPTES ANNUELS	8
4.03 ACTIF IMMOBILISE	9
4.04 ACTIF CIRCULANT	10
4.05 CREANCES ET DETTES EN DEVICES	10
4.06 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10
4.07 CHIFFRE D'AFFAIRES	11
4.08 ENGAGEMENTS HORS BILANS	11
4.09 AUTRES	11
4.10 ETABLISSEMENT MAROCAIN	11
4.11 UTILISATION D'ESTIMATIONS	11
<b>5. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN.</b>	<b>12</b>
5.01 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	12
5.02 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
5.03 ETAT DES AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE	16
5.04 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	16
5.05 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	17
5.06 TRESORERIE	18
5.07 COMPTES DE REGULARISATION	18
<b>6. INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN</b>	<b>19</b>
6.01 CAPITAUX PROPRES	19
6.02 ETAT DES PROVISIONS	19
6.03 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	21
6.04 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	21
6.05 DETTES – GROUPE ET ASSOCIES	21
6.06 AUTRES DETTES	22
6.07 COMPTES DE REGULARISATION	22
<b>7. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>24</b>
7.01 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	24
7.02 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	25
7.03 REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	25
7.04 RESULTAT FINANCIER	25
7.05 RESULTAT EXCEPTIONNEL	26
7.06 IMPOT SUR LES BENEFICES	26
<b>8. INFORMATIONS DIVERSES (EFFECTIFS, LISTE DES FILIALES, ENGAGEMENTS FINANCIERS)</b>	<b>28</b>

## 1. Bilan, exercice clos le 31/12/2022

## A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	87 762	56 386	31 376	31 859
Fonds commercial	2 158	2 158	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	668	668		1
Autres immobilisations corporelles	343	200	143	191
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	475 307	375 132	100 176	139 663
Créances rattachées à des participations	19 670	5 837	13 833	13 904
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 806		2 806	2 808
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>588 715</b>	<b>440 381</b>	<b>148 334</b>	<b>188 427</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	334		334	349
Avances, acomptes versés sur commandes	642		642	497
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	56 079	1 302	54 777	75 376
Autres créances	63 056		63 056	29 867
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	620		620	2 915
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	26 091		26 091	2 932
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>146 822</b>	<b>1 302</b>	<b>145 520</b>	<b>111 936</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	590		590	5 748
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>736 126</b>	<b>441 683</b>	<b>294 444</b>	<b>306 111</b>

## B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel	160 323	160 323
Primes d'émission, de fusion, d'apport	182 591	182 591
Ecart de réévaluation	(25)	(25)
Réserve légale	1 936	1 936
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	13	13
Autres réserves	58	58
Report à nouveau	(197 034)	(197 397)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>6 188</b>	<b>363</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>154 050</b>	<b>147 862</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	6 389	19 277
Provisions pour charges	19	689
<b>PROVISIONS</b>	<b>6 407</b>	<b>19 966</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3	0
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	627	1 338
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 665	67 803
Dettes fiscales et sociales	15 563	10 322
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 600	
Autres dettes	7 124	44 320
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	39 333	14 119
<b>DETTES</b>	<b>133 917</b>	<b>137 904</b>
Ecart de conversion passif	69	380
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>294 444</b>	<b>306 111</b>

## 2. Compte de résultat, exercice clos le 31/12/2022

Rubriques	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	4 136		4 136	2 447
Production vendue de biens				
Production vendue de services	96 974	11 589	108 563	71 700
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>101 109</b>	<b>11 589</b>	<b>112 699</b>	<b>74 147</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			(91)	7 307
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			10 008	11 226
Autres produits			22 757	132
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>145 373</b>	<b>92 813</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 320	1 319
Variation de stock (marchandises)			15	108
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			92 548	67 720
Impôts, taxes et versements assimilés			906	476
Salaires et traitements			10 538	13 961
Charges sociales			4 951	4 589
Dotations d'exploitation :				
Sur Immobilisations : dotations aux amortissements			5 489	5 248
Sur Immobilisations : dotations aux provisions			6 877	
Sur Actif Circulant : dotations aux provisions			556	675
Pour Risques et Charges : dotations aux provisions			273	125
Autres charges			32 952	115
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>157 425</b>	<b>94 237</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(12 053)</b>	<b>(1 524)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>19 526</b>	<b>8 716</b>
Produits financiers de participations			1 976	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2 464	57
Autres intérêts et produits assimilés				17
Reprises sur provisions et transferts de charges			14 666	8 381
Différences positives de change			419	260
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>43 225</b>	<b>6 657</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			40 157	5 748
Intérêts et charges assimilées			2 395	642
Différences négatives de change			674	267
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(23 699)</b>	<b>2 059</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(35 752)</b>	<b>534</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>46 897</b>	<b>3</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			8	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital			46 889	2
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>115</b>	<b>65</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			26	63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			66	2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			23	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>46 782</b>	<b>(62)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéficiaires			4 841	109
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>211 795</b>	<b>101 532</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>205 607</b>	<b>101 169</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>6 188</b>	<b>363</b>

### 3. Activité de la société et faits caractéristiques de l'exercice

#### 3.01 Présentation générale

Chiffres clés de la société :

Rubriques	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Actif immobilisé	148 334	188 427
Actif circulant	145 520	111 936
Ecart de conversion actif	590	5 748
<b>Actif</b>	<b>294 444</b>	<b>306 111</b>

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Capitaux propres	154 050	147 862
Autres fonds propres		
Provisions	6 407	19 966
Dettes	133 917	137 904
Ecart de conversion passif	69	380
<b>Passif</b>	<b>294 444</b>	<b>306 111</b>

Rubriques	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	Exportation	Total	
Chiffres d'affaires	101 109	11 589	112 699	74 147
Produits d'exploitation			145 373	92 813
Charges d'exploitation			157 425	94 337
Résultat d'exploitation			(12 053)	(1 524)
Opérations en commun				
Résultat financier			(23 699)	2 059
Résultat courant avant impôt et résultat exceptionnel			(35 752)	534
Résultat exceptionnel			46 782	(62)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			4 841	109
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>6 188</b>	<b>363</b>

Activités de la société :

SPORTFIVE EMEA - (la "Société" ou "SPORTFIVE EMEA") est une société de droit français domiciliée à Boulogne Billancourt (92).

La Société est une filiale de la société SPORTFIVE EMEA APAC, et fait partie du groupe SPORTFIVE.

La Société intervient principalement comme intermédiaire entre les différents ayants droit du sport (personnalités sportives, clubs, ligue nationale, fédérations nationales, confédérations internationales, fédérations internationales) et les clients utilisateurs des droits (opérateurs audiovisuels, annonceurs, etc.)

La Société opère principalement dans deux secteurs d'activité :

- Le marketing d'événements sportifs qui recouvre l'affichage, le sponsoring et les relations publiques,
- La commercialisation de droits au titre des nouvelles technologies (internet, multimédia, eSport...).

La Société exerce son métier au plan national et international dans de nombreux sports qui sont essentiellement et par ordre d'importance, le football, le tennis et le rugby.

### 3.02 Evénements significatifs de l'exercice

1 - La société SPORTFIVE EMEA a procédé à la TUP de la société Event 360 dans ses comptes en date du 30 Décembre 2022. Cette opération est rétroactive au 1er Janvier 2022 du point de vue fiscal. Cette opération n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes présentés.

2 - Un accord a été signé avec la CAF, mettant fin à la procédure d'arbitrage ouverte en 2019. Cet accord a statué sur une indemnité en faveur de l'entreprise de 50 M\$.

Il est convenu que cette indemnité est versée en deux fois, un premier a eu lieu en décembre 2022, et un second est prévu en décembre 2023. Toutes les positions bilantielles, créances, dettes et provisions comptabilisées préalablement, ont été extournées dans les comptes.

Les impacts de cet accord dans les comptes 2022 sont les suivants :

- Reprise de provisions pour dépréciation des créances et reprise d'avoirs à émettre 9.657 K€
- Autres Produits : 22.658 K€
- Autres charges : 32.942 K€
- Résultat financier : - 630 K€
- Produit exceptionnel : 46.889 K€

3 - A la clôture de l'exercice, les titres de participation ont été évalué à leur valeur d'utilité.

Il a été constaté un complément de dépréciation des titres de 39 M€, et une reprise de provision de 9 M€.

### 3.03 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

### 3.04 Continuité de l'exploitation

Nous reconnaissons que SPORTFIVE EMEA dépend de SPORTFIVE EMEA APAC pour assurer la continuité de son exploitation et pour faire face à ses engagements à leur échéance.

Dans ce contexte, SPORTFIVE EMEA APAC s'engage à fournir à SPORTFIVE EMEA, au moins pour les douze prochains mois, le support financier nécessaire au maintien de son activité et lui permettre de faire face à ses engagements.

## 4. Règles et méthodes comptables

### 4.01 Principes généraux

Les comptes annuels de la société sont établis selon les règles et principes comptables définis par le Plan Comptable Général issu du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement n°2015-05 de l'ANC relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture dont l'application est obligatoire à compter de l'exercice 2017.

L'application de ce règlement a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf application du nouveau règlement de l'ANC n°2015-05 mentionnée ci-dessus),
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d' Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### 4.02 Définition des comptes annuels

4.02-1. : Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

4.02-2. : Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entité et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres et, le cas échéant, les autres fonds propres. Les éléments d'actif et de passif sont évalués séparément. Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif. Le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture avant répartition de l'exercice précédent.

4.02-3. : Le compte de résultat récapitule les charges et les produits de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date de paiement ou d'encaissement. Selon le régime juridique de l'entité, le solde des charges et des produits constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice, l'excédent ou l'insuffisance de ressources.

Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes de charges et de produits.

4.02-4. : L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat. Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

4.02-5. : La comparabilité des comptes annuels est assurée par la permanence des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes qui ne peuvent être modifiées que si un changement exceptionnel est intervenu dans la situation de l'entité ou dans le contexte économique, industriel ou financier et que le changement de méthodes fournit une meilleure information financière compte tenu des évolutions intervenues. L'adoption d'une méthode comptable pour des événements ou opérations qui diffèrent sur le fond d'événements ou d'opérations survenues précédemment, ou l'adoption d'une nouvelle méthode comptable pour des événements ou opérations qui étaient jusqu'alors sans importance significative ne constituent pas des changements de méthodes comptables. Lorsque des changements de méthodes ont été effectués, des comptes pro forma des exercices antérieurs présentés sont établis suivant la nouvelle méthode.

#### 4.03 Actif immobilisé

##### ✓ Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Ces durées sont principalement les suivantes : Durée d'utilisation (en années)

- Constructions : 25 à 30
- Matériel industriel : 4 à 10
- Agencements et installations divers : 3 à 10
- Matériel de transport : 4 à 5
- Mobilier et matériel de bureau : 3 à 10

##### ✓ Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont essentiellement composées de logiciels acquis et de fonds de commerce et de droits d'entrées en rapports aux contrats de régie. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Ces durées sont principalement les suivantes : Durée d'utilisation (en années)

- Logiciels informatiques acquis : 3 à 5
- Droits d'entrée contrats de régie : Sur la durée du contrat
- Fonds de commerce : Sur la durée du contrat

##### ✓ Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par la Société et sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base de valeurs de référence ou de perspectives de résultats futurs (selon la méthode des cash-flows actualisés), le justifie.

##### ✓ Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés font l'objet d'une dépréciation complémentaire dans le cas où leur valeur nette comptable devient inférieure à la valeur actualisée des cash-flows attendus relatifs à ces actifs.

#### 4.04 Actif circulant

- Stocks

Les stocks de marchandises sont constitués de produits dérivés du club de football RCL (Racing Club de Lens).

Ils sont enregistrés à leur valeur d'achat. La consommation est également constatée au prix d'achat.

Un inventaire physique est réalisé à deux reprises au cours de l'exercice : à la fin de la saison sportive, en juin, et à la fin de l'exercice social, en décembre.

- Clients

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. La valeur d'inventaire des créances clients est appréciée en fonction des probabilités de recouvrement de chaque créance présentant une antériorité anormale. Dans la plupart des cas, au solde à recouvrer auprès des clients, correspondent des redevances dues. Le risque de la Société, qui n'est généralement pas du croire, porte uniquement sur l'exposition nette vis-à-vis des tiers.

- Autres actifs circulants

Les autres actifs circulants sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Trésorerie

Le poste trésorerie comprend les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan aux prix d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition.

#### 4.05 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change.

Lorsque l'application du taux de clôture à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites aux comptes de régularisation à l'actif et au passif du bilan. Une provision pour perte de change est pratiquée lors de la constatation d'écarts de conversion négatifs.

#### 4.06 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux litiges connus à la date d'établissement des comptes dont le fait générateur trouve sa source dans les périodes antérieures à la date de clôture.

Les provisions pour risques sur litiges sont évaluées sur la base de la meilleure estimation de la Société sur la sortie probable de ressources pour éteindre ses obligations.

Les provisions pour pertes à terminaison sur contrats ont été calculées en analysant la rentabilité future de chaque contrat, en appliquant un pourcentage de dépréciation.

#### 4.07 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les activités de régisseur publicitaire et de concessionnaire de droits tient compte de l'intégralité des produits de la commercialisation.

Le chiffre d'affaires généré par les activités de commissionnaire tient compte de la commission perçue.

La date du fait générateur de prise en compte du chiffre d'affaires résulte de contrats conclus par événements ou par saisons sportives. Il est appréhendé au cours de l'exercice correspondant à la saison concernée. Il en va de même pour les redevances (charges) assises sur ce chiffre.

Le chiffre d'affaires facturé au titre de saisons futures est porté en compte de régularisation au passif du bilan et n'affecte pas le compte de résultat. De même les redevances correspondantes sont inscrites en compte de régularisation à l'actif du bilan.

#### 4.08 Engagements hors bilans

La Société recense en 8) l'ensemble des engagements donnés ou reçus au 31 Décembre 2022.

#### 4.09 Autres

Coût des services et produits vendus.

Les coûts des services et produits vendus intègrent en fonction d'un pourcentage déterminé contractuellement la quote-part de rémunération à reverser aux propriétaires des droits à commercialiser lorsque la Société est régisseur publicitaire ou concessionnaire de droits.

Ils intègrent également les frais directs supportés sur les contrats.

#### 4.10 Etablissement marocain

Les comptes de l'établissement marocain ont été convertis :

- Au taux historique pour les comptes de capitaux propres ;
- Au taux de clôture pour les comptes d'actif et les autres comptes de passif ;
- Au taux de clôture pour le compte de résultat.

La contribution de l'établissement marocain aux comptes annuels présentés est non significative (-7K€).

#### 4.11 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs et passifs portés au bilan, de produits et de charges comptabilisés et d'engagements mentionnés en annexe.

Les résultats définitifs peuvent diverger de ces estimations.

## 5. Informations relatives à l'actif du bilan.

### 5.01 Immobilisations corporelles et incorporelles

#### Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de poste à poste +/-	Cessions	Au 31/12/2022
Frais d'établissement					
Autres immobilisation incorporelles	79 929	11 642		1 651	89 920
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>79 929</b>	<b>11 642</b>	<b>0</b>	<b>1 651</b>	<b>89 920</b>
Installations générales-agencements	206	14		45	175
Installations techniques, matériels	5 106			4 438	668
Matériel de transport	64			64	
Matériel de bureau et informatique	646	35		513	168
Immobilisations Corporelles en-cours					
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>6 022</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>5 060</b>	<b>1 011</b>
<b>TOTAL</b>	<b>85 951</b>	<b>11 691</b>	<b>0</b>	<b>6 711</b>	<b>90 931</b>

#### Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	47 288	5 446	1 651	51 083
<b>Total 1</b>	<b>47 288</b>	<b>5 446</b>	<b>1 651</b>	<b>51 083</b>
Installations générales-agencements	45	25	23	47
Installations techniques-matériels	5 105	1	4 438	668
Matériel de transport	64		64	
Matériel de bureau informatique	616	16	479	153
<b>Total 2</b>	<b>5 830</b>	<b>42</b>	<b>5 004</b>	<b>868</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53 118</b>	<b>5 488</b>	<b>6 655</b>	<b>51 951</b>

Détail de l'évolution des immobilisations incorporelles brutes

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Confédération Africaine Football	293		293	0
Racing Club de Lens	11.000			11.000
Olympique Lyonnais	31.860	10.642		42.502
Association Sportive de Saint-Etienne	15.000			15.000
Valenciennes Football Club	5.000			5.000
Association de la Jeunesse Auxerroise	2.001	1.000		3.001
Lille Olympique Sporting Club (LOSC)	11.000			11.000
Fonds commerciaux	2.158			2.158
Logiciel et autres immobilisations	1.616		1.358	258
<b>Immobilisations incorporelles (brut)</b>	<b>79.928</b>	<b>11.642</b>	<b>1.651</b>	<b>89.919</b>

Détail de l'évolution des dépréciations des immobilisations incorporelles

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Confédération Africaine Football	293		293	0
Racing Club de Lens	11.000			11.000
Olympique Lyonnais	17.922	2.619		20.541
Association Sportive de Saint-Etienne	7.373	7.627		15.000
Valenciennes Football Club	5.000			5.000
Association de la Jeunesse Auxerroise	2.002	46		2.048
Lille Olympique Sporting club (LOSC)	924	1.833		2.757
Fonds commerciaux	2.158			2.158
Logiciel et autres immobilisations	1.396	2	1.358	40
<b>Immobilisations incorporelles (Dépréciations)</b>	<b>48.068</b>	<b>12.127</b>	<b>1.651</b>	<b>58.544</b>

Les dotations de l'exercice intègrent la dépréciation totale des droits de l'Association Sportive de Saint-Etienne, suite au test de valeur réalisé par l'entreprise du fait du risque de relégation du club.

Détail de l'évolution des immobilisations incorporelles nettes

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Confédération Africaine Football		293	293	0
Racing Club de Lens				0
Olympique Lyonnais	13.938	10.642	2.619	21.961
Association Sportive de Saint-Etienne	7.627		7.627	0
Valenciennes Football Club				0
Association de la Jeunesse Auxerroise	-1	1.000	46	953

## Etats financiers, SPORTFIVE EMEA, Exercice clos le 31/12/2022

Lille Olympique Sporting club (LOSC)	10.076		1.833	8.243
Fonds commerciaux				0
Logiciel et autres immobilisations	220	1.358	1.360	218
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>31.860</b>	<b>13.293</b>	<b>13.778</b>	<b>31.375</b>

### Détail de l'évolution des immobilisations corporelles brutes

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Constructions	0			0
Installations techniques, matériels	5.106		4.438	668
Autres immobilisations corporelles	916	16	588	344
Immobilisations Corporelles en-cours	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>6.022</b>	<b>16</b>	<b>5.026</b>	<b>1.012</b>

L'entreprise a procédé à la sortie comptable des immobilisations mises au rebut au cours de l'exercice. L'ensemble de ces immobilisations étaient intégralement amorties.

### Détail de l'évolution des dépréciations des immobilisations corporelles

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Constructions	0			0
Installations techniques, matériels	5.105	1	4.438	668
Autres immobilisations corporelles	724	41	566	199
<b>TOTAL</b>	<b>5.829</b>	<b>42</b>	<b>5.004</b>	<b>867</b>

### Détail de l'évolution des immobilisations corporelles nettes

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériels	1	-1	0	0
Autres immobilisations corporelles	192	-25	22	145
Immobilisations Corporelles en-cours	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>-26</b>	<b>22</b>	<b>145</b>

## 5.02 Immobilisations financières

### Tableau des mouvements de l'exercice

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Titres de participation	475.654		346	475.308
Créances rattachées à des participations	20.577	9	916	19.670

**Etats financiers, SPORTFIVE EMEA, Exercice clos le 31/12/2022**

Autres immobilisations financières	2.807	3	5	2.805
<b>TOTAL</b>	<b>499.038</b>	<b>12</b>	<b>1.267</b>	<b>497.783</b>

Le poste « Immobilisations Financières » s'analyse de la façon suivante :

➔ Détail et évolution du poste « Titres de participations » (valeurs brutes)

Titres de participations Filiales (détenues à plus de 50%) exprimé en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Football Ivoire Promotion	2			2
SPORTFIVE Netherlands BV	5.420			5.420
Multi Global Finance	3.811			3.811
SPORTFIVE Geneva	43.868			43.868
SPORTFIVE Global Holding GmbH	414.213			414.213
SPORTFIVE France Medias Solutions	3.395			3.395
Event 360	346		346	0
SPORTFIVE France Activation	4.511			4.511
SPORTFIVE Hungary	88		7	81
SPORTFIVE Mpa Kft	0	7		7
<b>TOTAL</b>	<b>475.654</b>	<b>7</b>	<b>353</b>	<b>475.308</b>

➔ Détail et évolution du poste « Titres de participations » (provisions)

Titres de participations Filiales (détenues à plus de 50%) exprimé en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Football Ivoire Promotion	2			2
SPORTFIVE Netherlands BV	5.420			5.420
Multi Global Finance	3.811			3.811
SPORTFIVE Geneva	2.631	34.896		37.527
SPORTFIVE Global Holding GmbH	320.386			320.386
SPORTFIVE France Medias Solutions	3.395			3.395
Event 360	346		346	0
SPORTFIVE France Activation	0	4.511		4.511
SPORTFIVE Hungary	0	81		81
SPORTFIVE Mpa Kft	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>335.991</b>	<b>39.488</b>	<b>346</b>	<b>375.133</b>

➔ Détail et évolution du poste « Titres de participations » (valeurs nettes)

Titres de participations Filiales (détenues à plus de 50%) exprimé en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Football Ivoire Promotion	0	0	0	0
SPORTFIVE Netherlands BV	0	0	0	0

## Etats financiers, SPORTFIVE EMEA, Exercice clos le 31/12/2022

Multi Global Finance	0	0	0	0
SPORTFIVE Geneva	41.237	0	34.896	6.341
SPORTFIVE Global Holding GmbH	93.827	0	0	93.827
SPORTFIVE France Medias Solutions	0	0	0	0
Event 360	0	346	346	0
SPORTFIVE France Activation	4.511	0	4.511	0
SPORTFIVE Hungary	88	0	88	0
SPORTFIVE Mpa Kft	0	7	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>139.663</b>	<b>353</b>	<b>39.841</b>	<b>100.175</b>

→ Détail et évolution du poste « Créances Financières » (valeurs nettes)

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
SPORTFIVE Netherlands BV	916	0	916	0
Lagardère Sports Netherlands BV (Dépréciation)	-916	0	916	0
Multi Global Finance (Brut)	5.828	9	0	5.837
Multi Global Finance (Dépréciation)	-5.758		79	-5.837
SPORTFIVE EMEA APAC (Ex SPORTFIVE Global Finance)	13.833		0	13.833
<b>TOTAL</b>	<b>13.903</b>	<b>925</b>	<b>995</b>	<b>13.833</b>

### 5.03 Etat des Avances et Acomptes versés sur commande

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	+	-	Au 31/12/2022
Avances et acomptes versés	497	642	497	642
<b>TOTAL</b>	<b>497</b>	<b>642</b>	<b>497</b>	<b>642</b>

Le poste regroupe l'ensemble des comptes tiers fournisseurs qui se trouvent en situation débitrice dans les comptes de la société.

### 5.04 Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 167 979 milliers d'euros en valeur brute au 31/12/2022 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>22 476</b>	<b>22 476</b>	<b>0</b>
Créances rattachées à des participations	19 670	19 670	
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 806	2 806	
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>145 224</b>	<b>145 224</b>	<b>0</b>
Clients	56 076	56 076	
Clients douteux	3	3	

## Etats financiers, SPORTFIVE EMEA, Exercice clos le 31/12/2022

Personnel et comptes rattachés	18	18	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	8 966	8966	
Groupe et associés	16 115	16 115	
Débiteurs divers	37 955	37 955	
Charges constatées d'avance	26 091	26 091	
<b>TOTAL</b>	<b>167 700</b>	<b>167 700</b>	<b>0</b>

### 5.05 Créances clients et comptes rattachés

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés (1)	56 094	1 302	54 792	75 376
Autres créances	63 056		63 056	29 867
<b>TOTAL</b>	<b>119 150</b>	<b>1 302</b>	<b>117 848</b>	<b>105 243</b>

(1) Dont factures à établir 18 987 K€ vs 16 531 K€ fin 2021

#### → Dont créances clients Groupe :

Chiffres exprimés en milliers d'euros	2022	2021
Clients sociétés affiliées consolidées	212	194
Clients factures à établir Groupe	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>212</b>	<b>194</b>

#### → Dont Autres Créances :

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Créances Sociales	18	175
Taxe sur la Valeur Ajoutée	8.801	4.881
Autres taxes	8	75
Autres	24.305	6.960
Fournisseur - Avoir à obtenir	12.740	7.380
Comptes courants d'associés	16.115	511
<b>TOTAL</b>	<b>61.987</b>	<b>19.982</b>

Le poste « Créances sociales » est constitué d'avances faites au personnel.

Le poste « Comptes courants d'associés » représente l'avoir financier de la société auprès des sociétés du groupe. Ce poste intègre les flux de trésorerie du système de gestion bancaire du groupe SPORTFIVE.

Le poste « Autres » est constitué à hauteur de 23 509K€ du solde de l'indemnité CAF à percevoir fin 2023.

### 5.06 Trésorerie

Le poste « Trésorerie » présente un solde à l'actif de 620 K€.

La société ne dispose pas d'avoir auprès des établissements financiers, ces avoirs financiers sont gérés en intégralité par le système de gestion bancaire du groupe SPORTFIVE. Les flux impactant les comptes comptables du poste « Disponibilités », sont les flux de paiements reçus et envoyés, ainsi que les flux de « cash pooling » permettant de transférer les avoirs financiers dans les comptes courants de la société.

Le total des disponibilités inclus un montant de 4 K€ correspondant à l'établissement marocain.

### 5.07 Comptes de régularisation

#### → Dont Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 26 091 K€.

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Charges d'exploitation	26 091	2 932
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>26 091</b>	<b>2 932</b>

Les charges constatées d'avance correspondent à des biens ou services déjà facturés dont la prestation ou la fourniture correspondant n'a pas eu lieu à la fin de l'exercice.

#### → Ecarts de conversion

Les charges Ecarts de conversion s'élèvent à 590 K€.

ECART ACTIF	
Diminution des créances	77
Augmentation des dettes	512
<b>TOTAL</b>	<b>589</b>

Commentaire :

Les dettes et créances libellées en devises sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change.

L'application du taux de clôture publié par le groupe SPORTFIVE à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites aux comptes de régularisation à l'actif et au passif du bilan. Une provision pour perte de change est pratiquée lors de la constatation d'écarts de conversion négatifs.

## 6. Informations relatives au passif du bilan

### 6.01 Capitaux propres

SPORTFIVE EMEA dispose d'un capital social de 160 323 milliers d'euros, composé de 6 758 966 actions ordinaires, de 23.72€ de nominal.

Les capitaux propres d'un montant total de 154 050 milliers d'euros font apparaître une variation de l'exercice d'un montant de 6 188 milliers d'euros, qui se décomposent comme ci-après.

L'Affectation des résultats de l'exercice 2022 sera actée par décision de l'associé unique durant le premier semestre 2023.

CAPITAUX PROPRES	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Capital social ou individuel	160 323	160 323	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	182 591	182 591	0
Ecarts de réévaluation	(25)	(25)	
Réserve légale	1 936	1 936	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	13	13	
Autres réserves	58	58	
Report à nouveau	(197 034)	(197 397)	363
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>6 188</b>	<b>363</b>	<b>5 825</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>154 050</b>	<b>147 862</b>	<b>6 188</b>

### 6.02 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

#### → Provisions pour risques

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Risques Divers	0	271		271
Pensions et Retraite	5			5

## Etats financiers, SPORTFIVE EMEA, Exercice clos le 31/12/2022

Provisions pour Impôts	13			13
Risques et Charges	13.530		8.003	5.527
Restructuration	670		670	0
Pertes de change	5.748	590	5.748	590
<b>TOTAL</b>	<b>19.966</b>	<b>861</b>	<b>14.421</b>	<b>6.406</b>

### → Pertes de change :

Les dettes et créances libellées en devises sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change.

L'application du taux de clôture publié par le groupe SPORTFIVE à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites aux comptes de régularisation à l'actif et au passif du bilan. Une provision pour perte de change est pratiquée lors de la constatation d'écarts de conversion négatifs.

### → Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Provisions sur immos incorporelles	781	6 877	198	7 460
Provisions sur immos corporelles	0	0		
Provisions sur titres de participations	335 990	39 488	346	375 132
Provisions autres immos financières	6 673	79	916	5 837
<b>TOTAL</b>	<b>343 444</b>	<b>46 444</b>	<b>1 460</b>	<b>388 429</b>

### → Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Poste : Clients douteux	9 692	556	8 946	1 302
Poste : Autres créances				
<b>TOTAL</b>	<b>9 692</b>	<b>556</b>	<b>8 946</b>	<b>1 302</b>

6.03 Etats des échéances des dettes

DETTE	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	1	1		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	61 665	61 665		
Personnel et comptes rattachés	2 820	2 820		
Sécurité sociale et autres organismes	1 941	1 941		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfiques	23	23		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 229	10 229		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	577	577		
Dettes sur immobilisations	9 600	9 600		
Groupe et associés	6 174	6 174		
Autres dettes	945	945		
Dettes rep.de titres				
Produits constatés d'avance	39 333	39 333		
<b>TOTAL</b>	<b>133 308</b>	<b>133 308</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

6.04 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les Dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au	Au
	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs Groupe	1.059	2.500
Fournisseurs France	12.958	4.282
Fournisseurs Etrangers	192	30.501
Factures non parvenues	44.318	30.519
Factures non parvenues Groupe	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>58.527</b>	<b>67.804</b>

6.05 Dettes – Groupe et Associés

Le poste « Groupe et Associés » s'élève à un montant de 6 174K€, il est constitué des flux de trésorerie de la société intégralement associés au système de gestion bancaire du groupe SPORTFIVE. Cet encours financier est net de réévaluation pour les montants en devises.

6.06 Autres dettes

Le poste « autres dettes » s'analyse comme suit :

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au	
	31/12/2022	31/12/2021
Confédération Africaine de Football	0	18.445
Autres	618	6.530
<b>TOTAL</b>	<b>618</b>	<b>24.975</b>

Les autres dettes sont constituées d'avoirs à établir.

6.07 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont composés des postes suivants :

→ Produits constatés d'avance

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au	
	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	39 333	14 119
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>39 333</b>	<b>14 119</b>

Le chiffre d'affaires facturé au titre des saisons futures est porté en compte de régularisation du bilan et n'affecte pas le compte de résultat de l'exercice.

→ Ecarts de conversion

Les produits d'écarts de conversion s'élèvent à 69 K€.

ECART PASSIF	
Diminution des dettes	65
Augmentation des créances	4
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>

Commentaire :

Les dettes et créances libellées en devises sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change.

L'application du taux de clôture publié par le groupe Lagardère à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites aux comptes de

régularisation à l'actif et au passif du bilan. Une provision pour perte de change est pratiquée lors de la constatation d'écarts de conversion négatifs.

## 7. Informations relatives au compte de résultat

### 7.01 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Exercice 2022			Exercice 2021
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	4 136		4 136	2 445
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	96 974	11 589	108 563	71 700
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>101 109</b>	<b>11 589</b>	<b>112 699</b>	<b>74 147</b>
%	89,72%	10,28%	100,00%	

Le chiffre d'affaires par nature se décompose comme suit :

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au	Au
	31/12/2022	31/12/2021
Sponsoring	24.493	12.608
Loges	45.773	33.302
Commissions	16.160	9.064
Vente de Marchandises	4.136	2.447
Autres	22.138	16.727
<b>TOTAL</b>	<b>112.699</b>	<b>74.148</b>

Le chiffre d'affaires par zone géographique se décompose comme suit :

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au	Au
	31/12/2022	31/12/2021
France	101.110	72.662
Union Européenne	2.455	851
Hors Union Européenne	9.133	634
<b>TOTAL</b>	<b>112.699</b>	<b>74.147</b>

7.02 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	(91)	7 439
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	10 008	11 226
<b>TOTAL</b>	<b>9 917</b>	<b>18 665</b>

La société a constaté des provisions sur certains de ses actifs, durant le(s) exercice(s) précédent(s). Ces risques étant devenus sans objet, ou ayant été consommés durant l'exercice écoulé, la reprise de ces provisions a été effectuée dans les comptes de la société.

A noter deux reprises significatives au cours de l'exercice 2022 :

- 8 945 K€ au titre des créances liées au contrat CAF
- 671 K€ au titre d'une provision pour risque devenue sans objet

Le poste « Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation » intègre pour un montant de -91 K€, une régularisation de l'aide aux coûts fixes demandée en 2021.

7.03 Rémunération du Commissaire aux comptes

La rémunération, des commissaires aux comptes, PWC, s'élève à un montant total de 137 milliers d'euros hors taxes.

7.04 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à (23 699) K€ et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>19 526</b>	<b>8 716</b>
Produits financiers de participations	1 976	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 464	57
Autres intérêts et produits assimilés		17
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 666	8 381
Différences positives de change	419	260
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>43 225</b>	<b>6 657</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	40 157	5 748
Intérêts et charges assimilées	2 395	642
Différences négatives de change	674	267
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(23 699)</b>	<b>2 059</b>

7.05 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 46 782 K€ s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>46 897</b>	<b>3</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	46 889	2
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>115</b>	<b>65</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26	63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	66	2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>46 782</b>	<b>(62)</b>

Le résultat exceptionnel est principalement constitué de l'indemnité perçue par l'entreprise dans le cadre de la conciliation avec la Confédération Africaine de Football (CAF)

7.06 Impôt sur les bénéfices

- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€)	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL	11 036	27 652	38 688	19 844	18 844	4 8841	6 195

	Exercice 2022	
Bénéfice comptable de l'exercice		6.195
1. Réintégrations fiscales		59.181
2. Déductions fiscales		26.688
<b>Détermination du résultat fiscal</b>	<b>BENEFICE</b>	<b>DEFICIT</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	38.688	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	-19.844	
<b>RESULTAT FISCAL</b>	<b>18.844</b>	<b>0</b>

Intégration fiscale : modalités de répartition de l'impôt

En application de la convention fiscale, la société SPORTFIVE EMEA détermine sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. La charge d'impôt lui incombant est calculée par rapport à son résultat fiscal propre après imputation de tous ses déficits antérieurs, selon les règles fiscales de droit commun. Cette règle s'applique pour la répartition de l'impôt sur les sociétés, ainsi que pour toute majoration exceptionnelle ou contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés, et à tout supplément d'impôt sur les sociétés. Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées à des déficits de SPORTFIVE EMEA sont conservées par la société mère intégrante SPORTFIVE EMEA APAC. Les économies d'impôts réalisées et non liées aux déficits (retraitement du résultat d'ensemble ; crédits d'impôt qui n'auraient pu être utilisés en l'absence d'intégration...) sont conservées par la société mère intégrante. SPORTFIVE EMEA fait partie du groupe d'intégration fiscale dont SPORTFIVE EMEA APAC est la tête de groupe."

- Fiscalité différée

BASES	A l'ouverture de l'exercice (K€)	Variations en résultat de l'exercice (K€)	A la clôture de l'exercice (K€)
<b>Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux :</b>	0	0	0
Provisions réglementées :	0	0	0
<b>Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :</b>	<b>-6.119</b>	<b>-13.663</b>	<b>7.544</b>
Provision pour indemnité de départ à la retraite			
Participation	0	0	0
Contribution sociale de solidarité	-72	71	-143
Participation Effort construction	-67	47	-114
Provision dépréciation des créances Clients	-232	-8.622	8.390
Provision pertes de change	-5.748	-5.158	-590
Autres provisions pour risques	0	0	0
<b>Charges et Produits non encore comptabilisés</b>	<b>5.368</b>	<b>4.848</b>	<b>520</b>
Ecarts de conversion	5.368	4.848	520
<b>TOTAL</b>	<b>-751</b>	<b>-8.815</b>	<b>8.064</b>

## 8. Informations diverses (Effectifs, Liste des filiales, Engagements financiers)

→ Les effectifs moyens s'analysent comme suit :

Effectifs	2022	2021	2020
Cadres	70	60	79
Agents de maîtrise	66	61	54
	<b>136</b>	<b>121</b>	<b>133</b>

→ Liste des filiales et des participations

Filiales (détenues à plus de 50%)	Capital	Capitaux Propres	% De détention	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés	Résultat	Valeur Nette des titres détenus
SPORTFIVE France Media Solutions	192	178	100,00%	-	-	-30	-
Football Ivoire Promotion	2	-48	100,00%	-	-	-	-
SPORTFIVE Netherlands BV	18	-7.249	100,00%	420	-	-422	-
SPORTFIVE Switzerland	9.847	8.521	100,00%	19.355	-	3.970	6.341
SPORTFIVE Germany Holding Gmbh	74.230	36.002	100,00%	0	-	3.691	93.827
SPORTFIVE France Activation	18	187	100,00%	4.108	-	197	0
SPORTFIVE Hungary	7	1.693	100,00%	17.647	-	341	0
SPORTFIVE Mpa Kft	7	-372	100,00%	2.050	-	-380	7
Média Global Finances	800	-5.090	100,00%	-	-	18	0
				<b>41.531</b>	<b>0</b>	<b>7.385</b>	<b>100.175</b>

→ Note sur les entreprises liées

## Etats financiers, SPORTFIVE EMEA, Exercice clos le 31/12/2022

Le bilan et le compte de résultat concernant les entreprises liées du Groupe SPORTFIVE se décomposent de la façon suivante :

Sociétés concernées	Actif	Passif	Charges	Produits
Chiffre d'affaires				874
Produits divers financiers				
Coût des services et des produits vendus			3.874	
Autres charges externes			0	
Autres produits				0
Charges d'intérêts sur dettes financières			2.395	
Revenus d'intérêts sur créances financières				2.425
Revenus des titres de participation				1.976
Gains/Pertes de change réalisés			29	30
Provisions RC et Dépréciation Titres			512	1.428
TOTAL			6.810	6.734
Créances clients	-212			
Dettes fournisseurs		1.059		
Produits constatés d'avance				
Charges constatées d'avance				
Créances financières	19.670			
Dettes financières				
Dettes sur immobilisations				
Comptes courant associés	15.011	241		
Intérêts compte courant	1.096	1.084		
Intégration fiscale		0		
TOTAL	35.565	2.384		

Les comptes courants d'associés sont uniquement relatifs au cash-pooling du Hub France opéré par SPORTFIVE EMEA APAC.

### → Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

### → Engagements financiers

Les engagements financiers s'analysent comme suit :

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Locations - Loyers non résiliables				
MG donnés sur contrats de régie	0	0	0	0
Indemnités de départ à la retraite	2.651	243	1.294	1.114
Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
MG reçus sur contrats de régie	112.879	37.082	75.141	655
	<b>-110.228</b>	<b>-36.839</b>	<b>-73.847</b>	<b>459</b>

L'estimation des indemnités de départ à la retraite a été constitué sur la base d'hypothèses actuarielles prenant en compte notamment les probabilités de départ, en accord avec la norme IAS19.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux d'actualisation = 3,75 %
- Taux de progression des salaires hors inflation = 2,5 %

La société dépend de la convention collective des « entreprises de la publicité et assimilées ».

Il n'y a pas d'engagement portant sur des dépenses d'exploitation qui n'ait pas été enregistré dans les comptes.

➔ Identité de la société mère consolidante

Selon l'article L357-2 de la loi n°85-1321 du 14 décembre 1965, la consolidation de SPORTFIVE EMEA est incluse dans le périmètre de la société consolidante SPORTFIVE Global Holding GmbH dont le siège social se situe Barcastraße 5, 20097 Hamburg – Deutschland.

**SPORTFIVE EMEA SAS**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'associé unique  
**SPORTFIVE EMEA SAS**  
16 Rue Du Dome  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPORTFIVE EMEA SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne le soutien financier accordé par la société mère justifiant l'application du principe de continuité d'exploitation.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Estimations comptables

Les titres de participation et créances rattachées, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 114 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 4.03 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier, sur la base des éléments disponibles à ce jour, la méthode et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations établies par la direction de la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 juin 2023

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Cyrille Barreau

## **SPORTFIVE EMEA**

Société par actions simplifiée au capital de 160.322.673,52 euros  
16-18, rue du Dôme – 92100 Boulogne-Billancourt  
873 803 456 RCS Nanterre  
(la « Société »)

### **RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Cher Associé unique,

Afin de vous permettre de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, je vous présente, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du code de commerce, le rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes correspondants.

#### **I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CONCERNE**

A titre préliminaire et pour mémoire, il est rappelé que :

- la société EVENT 360 (la « Filiale ») a été dissoute par décision de son actionnaire unique SPORTFIVE EMEA (la Société) adoptée le 28 novembre 2022. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la Filiale à son actionnaire unique à l'issue du délai d'opposition des créanciers ainsi que sa radiation du registre du commerce et des sociétés avec effet au 31 décembre 2022 ; et
- la société MULTIMEDIA GLOBAL FINANCE S.A (la « Filiale MGF ») a été dissoute par décision de son actionnaire unique SPORTFIVE EMEA (la Société) adoptée le 15 décembre 2022. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la Filiale MGF à son actionnaire unique à l'issue du délai d'opposition des créanciers ainsi que sa radiation du registre du commerce correspondant.

##### **A) Activité de la Société**

**Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022**, la société SPORTFIVE EMEA est toujours une entité opérationnelle, membre d'un groupe de sociétés regroupées sous la même dénomination « SPORTFIVE ». Elle est toujours, filiale à 100% de la société SPORTFIVE EMEA APAC SAS, elle-même filiale à 100% de la société SPORTFIVE GLOBAL HOLDING GmbH.

Acteur de premier plan au niveau européen dans l'intermédiation de droits marketing et audiovisuels sportifs, le groupe « SPORTFIVE » intervient principalement comme intermédiaire entre les différents ayants droit du sport (personnalités sportives, clubs, ligues nationales, fédérations nationales, confédérations internationales, fédérations internationales) et les clients utilisateurs des droits (opérateurs audiovisuels, annonceurs, etc.) avec un positionnement international principalement axé sur le secteur du football professionnel, mais également tourné vers d'autres secteurs porteurs de développement et d'ancrage, composés :

- d'autres sports : olympisme, rugby, handball, basket-ball, football américain, tennis, golf ;
- du secteur de l'e-sport : en intervenant principalement comme intermédiaire entre les différents ayants droit dudit secteur (équipes dites « team ») et les clients utilisateurs des droits (annonceurs...) ;
- de métiers complémentaires : production et coordination en matière audiovisuelle, marketing ; création de contenus, campagnes et programmes publicitaires et promotionnels, développement et gestion de plateformes nouveaux médias et digitales ; et autres activités de conseil en matière de droits sportifs et publicité.

Le groupe de sociétés est principalement composé des 2 sociétés suivantes :

- La Société, elle-même basée principalement à Boulogne-Billancourt, qui exerce ses activités pour l'essentiel avec les ayants droit français multisports, comprenant l'exploitation de l'ensemble des droits marketing afférents.
- La société « SPORTFIVE GERMANY GmbH », filiale de la société « SPORTFIVE Holding Germany GmbH », elle-même filiale de la Société, basée principalement à Hambourg (Allemagne), exerce ses activités pour l'essentiel avec les ayants droits allemands du football, comprenant l'exploitation, d'une part, de l'ensemble des droits marketing afférents et, d'autre part, des droits audiovisuels domestiques allemands afférents ;

L'activité de la Société durant l'exercice 2022 doit encore s'apprécier dans un contexte relativement plus favorable que celui de l'année 2021 qui avait été marqué par la poursuite de la crise sanitaire due à la pandémie mondiale de la COVID-19 qui, pour rappel, avait eu pour conséquences l'annulation, le report et/ou la tenue à huis clos ou en « jauge public réduite » de certains événements sportifs.

En principe, nous considérons que l'activité de la Société s'apprécie dans un contexte plus favorable les années paires que les années impaires ; les années paires étant généralement considérées sur le plan des droits sportifs comme plus « dynamiques » puisque la plupart des événements sportifs majeurs (Coupe du Monde de la FIFA, Championnat d'Europe de Football de l'UEFA, Jeux Olympiques, etc.) se tiennent lors d'années paires. En 2022, une Coupe du Monde de la FIFA s'est exceptionnellement tenue non pas à l'Été mais courant décembre au Qatar. Cette compétition n'a pas induit un dynamisme et une activité particulièrement accrus pour la Société.

Ainsi, l'activité opérationnelle de la Société durant l'exercice 2022 a été marquée pour l'essentiel par les faits suivants :

- La conclusion d'un contrat d'exploitation à titre exclusif des droits marketing du club de rugby professionnel du Stade Français Paris pour une durée de six (6) saisons sportives à compter du début de la saison 2022/2023.
- La poursuite de l'activité d'agence marketing exclusive de clubs de football dans un contexte de reprise du marché du sponsoring et de l'événementiel, après la pandémie de COVID19.

Ainsi certains accords de régie avec les clubs de l'agence ont pu être prolongés, notamment :

- Renégociation des termes de l'accord de régie exclusive entre la Société et l'Olympique Lyonnais pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 30 juin 2029
- Renégociation des termes de l'accord de régie exclusive entre la Société et le Racing Club de Lens pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 30 juin 2027 avec, néanmoins, une faculté de résiliation au bénéfice du RC LENS pouvant intervenir au terme de la saison sportive 2024/2025 moyennant versement à la Société d'une indemnité pécuniaire
- Renégociation des termes de l'accord de régie exclusive entre la Société et l'AJ Auxerre pour une durée déterminée dont le terme est fixé au 30 juin 2033

Aussi, certains deals importants ont pu être signés pour le compte de nos ayants droits en portefeuille, notamment :

- *Conclusion de l'accord de sponsoring entre LOSC Lille et l'annonceur « CAZOO LIMITED » pour la promotion de sa marque « CAZOO »*
- *Renouvellement de l'accord de sponsoring entre le Racing Club de Lens et l'annonceur « Auchan Retail International » pour la promotion de sa marque « AUCHAN »*
- *Conclusion de l'accord de partenariat entre l'AS Saint-Etienne et le fournisseur équipementier « HUMMEL ».*
- *Extension de l'accord de sponsoring entre l'AS Saint-Etienne et l'annonceur « The HOME BAR BEVTECH » pour la promotion de sa marque « SMART GOOD THINGS »*

- *Extension de l'accord de sponsoring entre l'AJ AUXERRE et l'annonceur « DOMIA GROUPE » pour la promotion de sa marque « ACADOMIA »*
- L'activité de la Société a également été touchée par les performances sportives de certains clubs en portefeuille, et plus spécifiquement :
  - La relégation de l'AS Saint-Etienne en Championnat de France de Ligue 2 BKT à compter de la saison sportive 2022/2023 (impact négatif)
  - L'accession de l'AJ Auxerre au Championnat de France de Ligue 1 Uber-Eats à compter de la saison sportive 2022/2023 (impact positif)
- La poursuite de l'activité « single rights » :
  - dans le secteur du sport :
    - *Conclusion de l'accord de sponsoring entre l'ESTAC et l'annonceur « WINAMAX » pour la promotion de sa marque « WINAMAX »*
    - *Renouvellement de l'accord de sponsoring entre le Stade de Reims et l'annonceur « HEXAOM » pour la promotion de ses marques « HEXAOM » et « MAISONS FRANCE CONFORT »*
    - *Intervention dans la conclusion de plusieurs accords de partenariat / licence entre autant de clubs de football professionnels et l'annonceur SORARE SAS pour la promotion de ses activités sous la marque « SORARE » ce, dans le respect de la réglementation applicable au secteur des actifs numériques dont est susceptible de relever cet annonceur*
  - Et du e-sport :
    - *Accord entre le fournisseur équipementier « HUMMEL » et l'ayant droit e-sportif « VITALITY »*
    - *Accord l'annonceur « Displate » et l'ayant droit e-sportif « LEC »*
- La poursuite de l'activité d'accompagnement de grands annonceurs français dans le cadre de leurs partenariats confirmés ou potentiels avec le COJO Paris 2024
- La poursuite de l'activité de la filiale SPORTFIVE France Activation dédiée au conseil et à l'activation à destination des annonceurs
- La fin du contrat d'agence officielle pour la commercialisation des hospitalités BtoB des Internationaux de France de Roland Garros (Tennis) à compter du terme de leur édition 2022.
- Enfin, l'exercice 2022 est également marqué par l'issue du « dossier CAF ». Pour rappel la CAF avait notifié le 28 octobre 2019 à SPORTFIVE EMEA (*anciennement LAGARDERE SPORTS*) qu'elle considérait son contrat d'agent avec la Société comme résilié. Contestant cette décision, la Société avait initié le 6 décembre 2019 une procédure d'arbitrage contre la CAF, dans laquelle elle demandait la réparation de son préjudice subi du fait de cette résiliation anticipée, arbitraire, unilatérale et infondée. La CAF a formulé plusieurs demandes reconventionnelles.

In fine, un protocole transactionnel a été conclu en novembre 2022, mettant un terme définitif au différend opposant les parties et ayant entraîné un désistement de ces dernières à la procédure arbitrale en décembre 2022.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la moyenne des effectifs de la Société est de 136 salariés (ETP).

## **B) Evolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir**

Le second semestre de l'année 2022 a été marquée par la conclusion du contrat d'agence marketing exclusive du club de rugby professionnel du Stade Français Paris. Ce faisant, la Société entend maintenir et poursuivre le développement de son attractivité auprès de ses prospects et clients naturels sur le marché.

A cet effet, en 2023, la Société se positionnera naturellement sur les principales opportunités qui interviendront en matière d'exploitation commerciale de droits sportifs et e-sportifs en continuant à diffuser son offre (agence marketing et régie commerciale, conseil aux ayants-droits, ticketing, fidélisation des fans, plateformes de communication digitale...).

Par ailleurs, la tenue en France d'évènements sportifs majeurs dans les prochaines années (Coupe du Monde de Rugby 2023, JOP Paris 2024 etc.) sont autant d'évènements favorables à la consolidation et au développement des activités de la Société.

L'activité 2023 et 2024 de la Société sera également touchée par les performances sportives de certains clubs en portefeuille, et plus spécifiquement :

- La relégation de l'AJ Auxerre en Championnat de France de Ligue 2 BKT à compter de la saison sportive 2023/2024 (impact négatif)
- La participation du LOSC et du RCL à des compétitions européennes pour la saison 2023/24 (impacts positifs)

#### **C) Activités en matière de recherche et développement**

Eu égard à l'article L. 232-1, II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

#### **D) Succursales**

Eu égard à l'article L. 232-1, II du Code de commerce, nous vous informons que la Société a un établissement stable à Casablanca (Maroc).

#### **E) Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le début de l'année 2023, la Société a ouvert des négociations avec certains ayants droits majeurs, en matière d'exploitation commerciale de droits d'exploitation d'évènements et compétitions

Également, il est précisé que les performances sportives des clubs en portefeuille de régie (notamment de l'AJA, RCL et du LOSC) comme évoqué plus haut entraîneront des conséquences sur les comptes de la Société. Par rapport à la saison 2022/23, le total de ces effets devrait néanmoins être limité, quoique positif.

Aussi, un accord transactionnel a été conclu avec la Société CAZOO dans le cadre du contrat de régie avec le LOSC qui a eu pour effet de mettre fin au contrat de Sponsoring entre CAZOO et le LOSC au 30/06/2023, ceci en contrepartie d'une indemnité de résiliation et du paiement des sommes dues pour la saison 2022/23.

#### **F) Activité des filiales et participations**

Je précise que le tableau récapitulatif des filiales et participations prévu à l'article L.233.15 du code de commerce est inclus dans l'annexe aux comptes.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a pris les participations suivantes : NA

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a cédé les participations suivantes : NA

La Société détient 100% de la société SPORTFIVE France Média Solutions, qui a pour objet la production d'images audiovisuelles de toutes natures. En 2022, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 0 €.

La Société détient 100% de la société FOOTBALL IVOIRE PROMOTION qui a pour objet la régie publicitaire, ainsi que la production et la commercialisation en matière audiovisuelle. En 2022, cette société qui n'a eu aucune activité opérationnelle a réalisé un chiffre d'affaires de 0 €.

La Société détient 100% de la société SPORTFIVE NETHERLANDS BV, société de droit néerlandais, qui a pour objet l'acquisition et l'exploitation de droits sportifs sur le territoire néerlandais. En 2022, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 420 K€.

La Société détient 100% de la société SPORTFIVE SWITZERLAND SA, société de droit suisse, qui a pour objet l'acquisition et la vente de droits audiovisuel et marketing et qui est la société de tête de la Business Unit Internationale. En 2022, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 19.355 K€ (converti au taux de clôture).

La Société détient 100% de la société SPORTFIVE Holding GERMANY, société de droit allemand. Cette dernière est une société holding contrôlant les entités constituant la Business Unit Allemagne. En 2022, cette société, qui n'a aucune activité opérationnelle, a réalisé un chiffre d'affaires de 0 €.

La Société détient 100% de la société SPORTFIVE France Activation, qui a pour objet toutes opérations et tous investissements et financements dans le domaine du sport, des loisirs, des spectacles vivants et de la culture et, notamment la réalisation de prestations de services en matière de conseil en communication, conseil en développement et en stratégie d'entreprise, conseil en sponsoring et mécénat. En 2022, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 4.108 K€.

La Société détient 100% de la société SPORTFIVE Hungary Kft. Cette société a pour objet l'exploitation de la Groupama Arena de Budapest. En 2022, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 10.360 K€ (converti au taux de clôture).

La Société détient 100% de la société SPORTFIVE Mpa Kft. Cette société a pour objet l'exploitation du Dôme MVM Arena de Budapest. En 2022, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 2.050 K€ (converti au taux de clôture).

La Société a continué de détenir 100% de la société EVENT 360 en 2022, qui avait pour objet toutes opérations et tous investissements et financements dans le domaine du sport, des loisirs, des spectacles vivants et de la culture et notamment l'organisation, la production, la gestion de toute manifestation événementielle, pour son compte propre ou pour le compte de tous annonceurs. En 2022, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 0 K€. La société EVENT 360 a été dissoute par décision de son actionnaire unique SPORTFIVE EMEA (la Société) adoptée le 28 novembre 2022. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de société EVENT 360 à la Société à l'issue du délai d'opposition des créanciers ainsi que sa radiation du registre du commerce et des sociétés avec effet au 31 décembre 2022.

La Société a continué de détenir 100% de la société MULTIMEDIA GLOBAL FINANCE S.A en 2022. En 2022, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 0 K€. La société MULTIMEDIA GLOBAL FINANCE S.A a été dissoute par décision de son actionnaire unique SPORTFIVE EMEA (la Société) adoptée le 15 décembre 2022. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine de société MULTIMEDIA GLOBAL FINANCE S.A à la Société à l'issue du délai d'opposition des créanciers ainsi que sa radiation du registre du commerce correspondant.

## **G) Intégration fiscale**

Les comptes de la Société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de la société SPORTFIVE EMEA APAC SAS.

## II. COMPTES ANNUELS – AFFECTATION

### A) Présentation des comptes annuels

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldent par un résultat bénéficiaire de 6.188 K€ et présentent les caractéristiques suivantes :

#### 1. Compte de résultat

Les états financiers présentés ne comportent aucune modification au niveau des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

En revanche, les comptes 2022 intègrent la norme comptable ANC201505 qui impose de constater en Résultat d'exploitation les écarts de change réalisés sur des opérations non couvertes par des instruments financiers. Seuls restent en Résultats financiers les résultats de change des opérations couvertes, ainsi que les écarts de change constatés sur les comptes bancaires et les comptes-courants.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022-2021
Chiffre d'affaires	112.699	74.147	38.552
Résultat d'exploitation	-12.053	-1.524	-10.529
Résultat Financier	-23.699	2.058	-25.757
Résultat avant impôt	-35.752	534	-36.286
Résultat Exceptionnel	46.782	-62	46.844
Participation des salariés	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	-4.842	-109	-4.733
<b>Résultat net</b>	<b>6.188</b>	<b>363</b>	<b>5.825</b>

Le chiffre d'affaires 2022 se décompose par activité comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022-2021
Sponsoring	24.493	12.608	11.885
Loges	45.773	33.302	12.471
Affichage	16.160	9.064	7.096
Commissions	4.136	2.447	1.689
Autres	22.138	16.727	5.411
<b>Total</b>	<b>112.699</b>	<b>74.147</b>	<b>38.552</b>

## 2. Bilan

Le total du bilan s'élève à un montant net de 294.444 k€ au 31 décembre 2022, contre 306.111 K€ au 31 décembre 2021.

### ⇒ A l'actif

L'actif immobilisé net s'élève à 148.334 K€ au 31 décembre 2022, contre 188.427 K€ au 31 décembre 2021.

L'actif net circulant s'élève à 145.521 K€ et comprend notamment :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022-2021
Marchandises	334	349	-15
Avances et acomptes versés sur commandes	642	497	145
Clients et comptes rattachés	54.777	75.376	-20.599
Autres créances	63.056	29.867	33.189
Disponibilités	620	2.914	-2.294
Charges constatées d'avance	26.091	2.932	23.159
<b>Total Actif circulant (I)</b>	<b>145.521</b>	<b>111.936</b>	<b>33.585</b>

### ⇒ Au passif

Le capital social de la Société reste inchangé : 160 322 673,52 €.

Le report à nouveau antérieur est déficitaire de 197.034.084,13 €, le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 6.188.116,32 € et les capitaux propres s'élèvent à 154.049.726 €.

Les dettes s'élèvent à 133.917 K€ contre 137.902 K€ au titre de l'exercice 2021. Elles correspondent principalement à :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation 2022-2021
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	3		3
Avances reçues sur commandes en cours	627	1.338	-711
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61.666	67.804	-6.138
Dettes fiscales et sociales	15.563	10.322	5.241
Dettes sur immobilisations	9.600	0	9.600
Autres dettes	7.126	44.320	-37.194
Produits constatés d'avance	39.333	14.119	25.214
<b>Total</b>	<b>133.917</b>	<b>137.902</b>	<b>-3.986</b>

### ⇒ Délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14, al. 1 et D. 441-6 du Code de commerce, je vous indique dans le tableau joint en annexe du présent rapport de gestion la décomposition des délais de

paiement des fournisseurs et des clients de la Société faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2022 dont le terme est échu.

### **3. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, je vous signale que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 53.538 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. (attention, les dépenses visées sont uniquement les dépenses à caractère somptuaires art 39.4 du CGI)

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 13.384 €.

### **B) Proposition d'affectation du résultat**

Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, d'un montant de 6.188.116,32 € au report à nouveau antérieur déficitaire qui sera ainsi porté de -197.034.084,13 € à -190.845.967,81 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

### **III. ACTIONNARIAT**

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'établit à 160 322 673,52 euros se décomposant en 6.758.966 actions de 23,72 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et détenues par l'actionnaire unique : la société SPORTFIVE EMEA APAC SAS.

### **IV. CONSULTATION TRIENNALE SUR UN PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES**

Je vous informe que la direction juridique du groupe SPORTFIVE considère que les dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du code de commerce relatives à l'obligation périodique de proposer aux associés de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée aux salariés lorsque le rapport de gestion indique que ces derniers détiennent moins de 3% du capital, ne sont pas applicables aux SAS car elles n'ont pas l'obligation de mentionner l'état de la participation des salariés au capital de l'entreprise dans leur rapport de gestion. Cette position est différente de celle adoptée par la chancellerie et la CNCC, aussi je vous propose si cela vous semble utile, d'adopter en tant que de besoin, une décision négative en ce sens.

\* \* \*

Vous allez maintenant prendre connaissance du rapport de votre commissaire aux comptes et du texte des projets de décisions.

Les décisions soumises à votre approbation reflétant les termes du présent rapport et me paraissant conformes à l'intérêt social, je vous invite en conséquence à les approuver dans leur ensemble.

Le Président,  
Monsieur Philipp HASENBEIN



P. Hasenbein

**Annexe** : tableau présentant les informations relatives aux délais de paiement.

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu  
(tableau prévu au I de l'article D. 441-6)**

Article D. 441-I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jours <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jours <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
<b>Nombre de factures concernées</b>												
<b>Montant total TTC en K€ des factures concernées</b>	3.733	214	57	33	573	877	15.175	7.684	3.250	1.850	8.569	21.353
<b>Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice</b>	3,97%	0,23%	0,06%	0,03%	0,61%	0,93%						
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires TTC en € de l'exercice</b>							10,16%	5,14%	2,18%	1,24%	5,74%	14,30%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
<b>Nombre de factures exclues</b>												
<b>Montant total des factures exclues</b> <i>(préciser : HT ou TTC)</i>												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b>												
<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30j fin de mois					<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <i>(préciser)</i> <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30j fin de mois						

**SPORTFIVE EMEA**

Société par action simplifiée Unipersonnelle au capital de 160.322.673,52 euros  
16-18, rue du Dôme – 92100 Boulogne-Billancourt  
873 803 456 RCS Nanterre  
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**EN DATE DU 28 JUIN 2023**

La société **SPORTFIVE EMEA APAC SAS**, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 453 759 078 et dont le siège social est 16-18, rue du Dôme – 92100 Boulogne-Billancourt (« l'Associé Unique »), représentée par son Directeur Général, Monsieur Antoine de MONTMORILLON,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société, a adopté par acte sous seing privé en date 28 juin 2023, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- affectation du résultat social ;
- mention des éventuelles conventions visées à l'article L. 227-10, alinéa 4 du Code de commerce ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

**PREMIERE DECISION**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion établi par le président de la Société sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes correspondants ; et
- du rapport des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

approuve ces rapports dans toutes leurs parties et sans réserve, ainsi que les comptes annuels de l'exercice écoulé tels qu'ils sont établis et lui ont été présentés, lesquels font ressortir un résultat bénéficiaire de 6.188.116,32 €.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus au Président pour sa gestion durant l'exercice écoulé.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en compte des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39, 4° du Code général des impôts, pour un montant de 53.738 €, générant une charge d'impôt de 13.435 €.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

**DEUXIEME DECISION**

**AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL**

L'Associé Unique décide d'affecter l'intégralité du résultat bénéficiaire de l'exercice d'un montant de 6.188.116,32 € au report à nouveau qui sera ainsi porté de -197.034.084,13 € à -190.845.967,80 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette décision a été adoptée par l'Associé Unique.

### TROISIEME DECISION

#### MENTION DES EVENTUELLES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10, ALINEA 4 DU CODE DE COMMERCE

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L. 227-10, alinéa 4 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application dudit article n'a été conclue entre la Société et l'un de ses dirigeants, son Associé Unique ou la société le contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision a été adoptée par l'Associé Unique.

### QUATRIEME DECISION

#### POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ses décisions, notamment aux PETITES AFFICHES, une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est situé à La Grande Arche - Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455), à l'effet d'accomplir toutes formalités qui en seront la suite ou la conséquence et, en particulier, toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent et partout où besoin sera et ce, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

\* \* \*

Le texte de la présente décision sera intégré dans le registre des procès-verbaux des délibérations de l'Associé Unique

DocuSigned by:

*Antoine de Montmorillon*

994849DDD3D7408...

**Pour l'Associé Unique – la société SPORFIVE EMEA APAC SAS,**  
Représentée par son Directeur Général, Monsieur Antoine de MONTMORILLON.